

d'une enquête et organisation d'un colloque sur la thématique en avril 2015.

2015-2016 : présentation des résultats de l'enquête, constats, réponses et pistes sous forme écrite. Réflexions menées avec les équipes éducatives lors de concertation.

2016-2017 : formation des enseignants sur cette problématique. Organisation d'un forum.

- **2^e axe** : répondre de manière concrète et efficace à des situations d'urgence rapportées par les acteurs de terrain en contact avec ces enfants et ces familles.

2014-2015 : présentation de situations rapportées par l'un des membres du CHAIÉ.

2015-2016 : réalisation d'un outil de présentation, d'analyse et d'intervention d'une situation rapportée permettant un travail en réseau plus efficient.

Présentation de l'outil aux directions et cycle de formation à leur intention, en collaboration avec l'AMO.

• Engagement de la Cité de l'Éducation

Douze principes régissent, dans une perspective de co-éducation, la Cité de l'Éducation.

La Cité s'engage à :

1. déclarer les responsables du projet éducatif de la Cité sachant qu'ils seront issus, pour le moins, des mondes politique, scientifique et pédagogique; contacter et solliciter les organismes ou institutions potentiels;
2. stimuler la participation de tous les habitants au projet éducatif en faisant appel à leurs ressources et expériences, dans une optique de communication, de co-réflexion, de négociation et de co-production;
3. se référer constamment aux principes plus larges de justice sociale, de qualité de vie et de bien-être en vue de l'émancipation de l'Homme et de la Communauté;
4. être particulièrement attentive aux familles vulnérables (pauvres, nouvellement arrivées,

réfugiées...) afin de lutter contre l'exclusion scolaire et sociale;

5. promouvoir la diversité culturelle; combattre toute forme de discrimination; favoriser la liberté d'expression et le dialogue égalitaire;
6. tendre à toujours exercer avec efficacité ses compétences, c'est-à-dire prévoir une politique adaptée, novatrice et répondant aux objectifs visés par l'ensemble des partenaires; veiller particulièrement à la maîtrise des langages;
7. diffuser à tous les membres de la Cité l'information précise sur la situation et les besoins éducatifs de la Communauté, sur les décisions qui auront été prises par les partenaires responsables ainsi que sur les évaluations de l'impact éducatif et formatif des projets engagés; mettre à leur disposition des lieux d'informations et d'orientation faciles d'accès;
8. doter la population, dans la mesure des moyens disponibles, d'espaces, d'équipements et de services nécessaires au développement du projet éducatif engagé par la Cité;
9. donner à tous les habitants de la Cité la possibilité d'accéder aux actions et aux outils de développement mis en place par la Communauté;
10. favoriser les échanges de "bonnes pratiques" de co-éducation avec les autres Cités de l'éducation qui adhèrent à la présente charte; rejoindre le RICE qui est une entité de l'AIFREF; produire, chaque année, un rapport d'activités qui sera diffusé au sein du réseau;
11. observer scrupuleusement les valeurs et les pratiques de respect, de tolérance, de participation, de responsabilité dans une visée d'égalité et de liberté de vue d'une solidarité accrue; mettre l'accent sur les ressources des partenaires engagés;
12. exprimer solennellement et par écrit l'engagement de souscrire aux principes et valeurs présentés ci-avant et s'affirmer ouverte à sa propre réforme, en lien, notamment, avec les mutations sociétales.



Herstal
Cité de l'Éducation

En décembre 2014, La Ville de Herstal a rejoint le Réseau International des Cités de l'Education (RICE).

Le RICE est une création de l'AIFREF, Association Internationale de Recherche et de Formation en Education des Familles.

Par cet acte, la Ville s'engage à poursuivre et renforcer ses actions visant à construire avec l'ensemble des membres de la Cité, selon les principes de **co-éducation**, une société plus juste.

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant. »

Proverbe africain.

Pour œuvrer ensemble, la Ville de Herstal s'est adjoint la collaboration de deux partenaires. Le premier est l'Université de Mons avec l'équipe du professeur Jean-Pierre **Pourtois**, docteur en sciences de l'Education et président de l'AIFREF.

Le second est la Haute Ecole Charlemagne et son département pédagogique préscolaire, avec Madame Dominique **Doyen** en vue de former de futurs enseignants à nos nouvelles pratiques.

Ces actions actuelles et futures seront initiées par différents partenaires tels que le Plan de Cohésion Social (PCS), le CPAS, l'ONE et différents services communaux comme le sport, la jeunesse, la culture, l'environnement, la petite enfance et, bien entendu, le service de l'Enseignement.

Ce processus de **co-éducation**, axe central de cette politique, n'est pas une nouveauté en soi. Il avait déjà été enclenché avec des initiatives ponctuelles et individuelles comme par exemple, le projet "Jeu prend le temps" à l'école Lambert Jeusette sous l'impulsion de Françoise **Demain**, assistante sociale dans les établissements scolaires de l'enseignement communal.

Ces initiatives relevaient du domaine empirique. En rejoignant le RICE, nous nous sommes donné la possibilité d'entrer en contact avec les actions recherches menées par les différents membres de l'AIFREF et ainsi de passer de la démarche intuitive à la connaissance scientifique des différents processus de transmission des savoirs et des valeurs.

Le Pouvoir Organisateur de notre enseignement inclura désormais cette dimension non seulement dans son projet politique mais également éducatif.

Aussi, chaque membre du personnel travaillant au sein de ses établissements respectera ce principe.

L'école ne peut pas résorber toutes les inégalités mais elle ne doit pas davantage les renforcer. C'est donc un jeu d'équilibriste qui est demandé aux différents partenaires éducatifs. Comment assurer la qualité de l'instruction et combler les manquements éducatifs ? Quelles stratégies mettre en place pour que les carences éducatives de tout ordre aient le moins d'influence possible sur l'émancipation sociale qu'a l'école pour mission ?

Est-ce le rôle de l'enseignant ? En a-t-il le devoir, la mission, la compétence, le temps, l'envie ?

Ce sont là des questions de fond qu'il faut nous poser. Les réponses risquent d'être multiples, avec des nuances, des interprétations, des limites, des regards croisés en fonction de l'œil du partenaire.

Les actions structurées déjà enclenchées au niveau de l'enseignement :

• **Jeu prend le temps**

Lieu : école Lambert Jeusette.

Porteurs du projet : Françoise **Demain**, assistante sociale communale et François **Mersch**, assistant social de l'Aide en Milieu Ouvert (AMO) le SAS.

Contenu : créer une relation parents-école pour les parents intégrant l'école maternelle et par extension, pour tous les parents de la classe des tout-petits.

Début du projet : année scolaire 2013-2014. Toujours en cours.

• **Polo le lapin**

Lieu : école Emile Muraille et enseignement spécialisé de type 3 du Bouxthay.

Porteurs de projet : A. **Bellomo** et C. **Matonnet**, directrices de ces établissements.

Contenu : à l'aide de l'outil pédagogique Polo le lapin, intensifier les relations école-famille avec l'enfant en interface au travers de la maîtrise d'un vocabulaire référentiel commun.

Début du projet : février 2015. Toujours en cours.

• **Potage et Papotage**

Lieu : école de Liers.

Porteurs du projet : M. Kuppens, directrice de l'école et Fr. Demain, assistante sociale communale. Partenariat avec la maison intergénérationnelle de Liers.

Contenu : création d'une relation parents-école avec l'ensemble des familles fréquentant l'établissement mais aussi avec les partenaires associatifs locaux.

Début du projet : septembre 2015.

2017-2018 : chaque implantation fondamentale ordinaire aura mis en place un projet favorisant la mise en place d'une co-éducation.

• **Création de la Coordination Herstalienne d'Aide à l'Enfance (CHAiE)**

Porteurs du projet : Frédérique **Stegen**, médiatrice familiale au CPAS de la Ville de Herstal avec la collaboration de E. **Firantello**, assistante sociale.

Membres du CHAiE : G. **Paglia** et Fr. **Mersch**, directeur et assistant social de l'AMO le SAS, M. **Radoux** et C. **Simar** de l'ONE H. H. **Belamari** du PCS, P. **Steffens** et Fr. **Demain**, inspectrice et assistante sociale de l'enseignement communal.

Objectifs :

- **1^{er} axe** : sensibiliser les acteurs éducatifs à la question de la précarité infantile.
- **2^e axe** : soutenir les acteurs éducatifs dans la confrontation qu'ils ont avec ces situations et proposer des aides concrètes à ces familles à partir des situations rapportées.

Début du projet : juin 2014.

Contenus :

- **1^{er} axe** : sensibiliser le public en contact avec les familles précarisées sur l'impact de ce processus sur le développement global de l'enfant, et ce y compris dans sa scolarité.

2014-2015 : partir des représentations et des difficultés rencontrées par les professionnels au contact des familles précarisées : réalisation